

Bonjour,

Par la présente, Madame la députée accuse bonne réception de votre courriel par lequel vous l'interpellez sur la mesure d'abaissement de la vitesse à 80km/h.

Madame la Députée rappelle que l'objectif de cette mesure est de réduire de 350 à 400 le nombre de décès chaque année, comprenant que la vitesse est, soit la cause, soit un facteur aggravant en cas d'accidents.

Madame la Députée prend note de la proposition faite par son homologue, Monsieur le Député DESCOEUR et ne manquera pas de suivre celle-ci avec intérêt.

Nous vous prions de croire en nos plus sincères salutations,

L'équipe parlementaire de Carole GRANDJEAN
Députée de Meurthe-et-Moselle